VI CONCLUSION SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le commissaire enquêteur considère que l'enquête publique préalable aux permis de construire présentés par Parc A : SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon (pour le parc A) et Provence Eco Energie PS (pour le parc B), pour la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune Sénas, s'est déroulée normalement conformément aux textes en vigueur.

Fait à Saint Rémy le 6/mai 2019

Georges Mazuy